

# CRITÈRES

## de l'action communautaire autonome DANS LES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

01.

ÊTRE UN  
ORGANISME À BUT  
NON LUCRATIF

La mission et les orientations ont comme objectif la rentabilité sociale.

02.

ÊTRE ENRACINÉ  
DANS SA  
COMMUNAUTÉ

Le centre est connu et reconnu comme un acteur majeur dans sa communauté. Son milieu de vie contribue au sentiment d'appartenance des citoyens.

03.

ENTREtenir UNE  
VIE ASSOCIATIVE  
ET DÉMOCRATIQUE

*Besoins exprimés par:*  
membres, bénévoles, salariés, gens de la communauté

*Espaces de délibération:*  
ateliers, comités, journées d'orientation, assemblée générale annuelle, conseil d'administration

*Moyens:*  
transmission de l'information, animation, sentiment d'appartenance

Vie associative saine

04.

ÊTRE LIBRE  
DE DÉTERMINER  
SA MISSION, SES  
APPROCHES,  
SES PRATIQUES ET  
SES ORIENTATIONS

Les moyens d'action privilégiés par les centres communautaires de loisir sont:

### Éducation populaire

Formation des bénévoles, des jeunes, des adultes, des aînés

### Loisir communautaire

- Culturel
- De plein-air
- Scientifique
- Sportif

### Action communautaire

- Cuisine collective
- Accueil des nouveaux arrivants
- Magasin partage
- Groupe d'achat
- Jardin collectif
- Animation estivale
- Congé scolaire
- Halte-garderie
- Activité familiale
- Joujouthèque
- Répit
- Aide aux devoirs
- Collaboration/partenariat
- Fête de quartier
- Accueil des organismes communautaires
- Participation à des projets collectifs

## 05. AVOIR ÉTÉ CONSTITUÉ À L'INITIATIVE DES GENS DE LA COMMUNAUTÉ

Le centre est né d'une volonté citoyenne de se regrouper pour agir.

Il offre un milieu de vie intergénérationnel accessible à tous.

C'est un lieu d'animation et de reprise de pouvoir.

## 06. POURSUIVRE UNE MISSION SOCIALE QUI LUI SOIT PROPRE ET QUI FAVORISE LA TRANSFORMATION SOCIALE

L'ensemble des actions des centres a pour résultat :

### *Milieu de vie*

- Lieu d'appartenance
- Renforcement du tissu social
- Création de liens
- Ouverture aux autres et à son milieu

### *Qualité de vie*

- Amélioration des conditions de vie
- Conciliation famille-travail
- Services de proximité
- Sentiment d'appartenance
- Promotion des saines habitudes de vie
- Bris de l'isolement

### *Prévention sociale*

- Sécurité publique
- Rapprochement interculturel
- Socialisation
- Cohésion sociale
- Lutte au décrochage scolaire

### *Intégration*

- Soutien aux personnes vulnérables
- Insertion sociale et professionnelle
- Réseautage

### *Participation sociale*

- Développement ou renforcement du potentiel de réflexion et d'action
- Implication bénévole
- Milieux de vie dynamiques

## 07. FAIRE PREUVE DE PRATIQUES CITOYENNES ET D'APPROCHES LARGES, AXÉES SUR LA GLOBALITÉ DE LA PROBLÉMATIQUE ABORDÉE

Les centres communautaires de loisir favorisent l'éducation populaire, le travail collectif et les démarches démocratiques.

Le loisir est un moyen d'intervention permettant d'agir avec les personnes dans un contexte non menaçant.

Le caractère multi (multiâge, multidisciplinaire, domaines d'intervention multiples) des centres communautaires de loisir favorise une intervention auprès d'une diversité de personnes.

L'approche holistique des centres communautaires de loisir prend en considération toutes les facettes de la vie des individus et des collectivités.

## 08. ÊTRE DIRIGÉ PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION INDÉPENDANT DU RÉSEAU PUBLIC

Le conseil d'administration doit être totalement libre de ses actions et agir dans l'intérêt du centre.

Les décisions du réseau public ne doivent pas avoir d'incidence sur l'accomplissement de la mission du centre.



Fédération québécoise  
des centres communautaires  
de loisir